



LA CHAPELLE
SUR ÉRDRE



NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

Jeudi 8 juillet 2021

OBJET DE LA REUNION

Commission locale n°3. Itérations mobilités et espaces publics

DATE DE LA REUNION

8 juillet 2021

REDACTEUR

Algoé Consultants

Assistante : eve.morel@algoe.fr – Tél : 04 72 18 12 14

Sommaire

PROPOS INTRODUCTIFS.....	2
1. SEQUENCE 1 : ESPACES PUBLICS, DIALOGUE ENTRE INTENTIONS METROPOLITAINE ET COMMUNE	3
1.1. Travailler main dans la main avec les concepteurs d'espaces publics.....	3
1.2. Partager avec les habitants l'enjeu de lutte contre l'imperméabilisation des sols	4
1.3. Communiquer et dialoguer avec les citoyens autour des principes d'aménagement des espaces publics.....	4
1.4. Partager les bonnes pratiques et utiliser un référentiel commun	5
2. SEQUENCE 1 : MOBILITES, DIALOGUE ENTRE INTENTIONS METROPOLITAINE ET COMMUNE	7
2.1. Travailler les P+R et la coopération pour maîtriser les flux traversants	7
2.2. Soutenir le développement de l'offre de covoiturage	8
2.3. Penser l'offre de mobilité au regard du développement des activités de logistique	9
2.4. Renforcer la desserte du tram-train	9
2.5. Renforcer le maillage et la desserte de transport en commun et envisager des approches innovantes	9
2.6. Prioriser les aménagements cyclables du SDIC	11
2.7. Renforcer la politique d'incitation à l'utilisation du vélo	11
2.8. Concilier la voiture indispensable pour certains et les modes alternatifs.....	12
2.9. Penser la ville à 30 km/h en accord avec les habitants	13
2.10. Communiquer sur les offres de mobilités	13
ANNEXE – LISTE DES PARTICIPANTS	15



LA CHAPELLE
SUR ERDRE



NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

Propos introductifs

Suite à la première commission locale du Pôle Erdre et Cens du 15 avril 2021 relative au diagnostic, un compte-rendu a été diffusé à l'ensemble des participants. M. Lemasson invite l'ensemble des participants à partager leurs observations ou propositions d'ajustements. Il remercie également les participants, en dépit du calendrier distendu d'être tous présents en présentiel aujourd'hui.

Il rappelle que le but de l'échange est de construire les contrats territoriaux de la même façon pour tous les territoires et permettre ainsi une mise en exergue des caractéristiques des communes des pôles équivalents. L'idée sous-jacente est de naviguer de l'échelle métropolitaine à celle du pôle, en déclinant sous forme de feuilles de route les préconisations et actions. Ce contrat de co-développement, se fait ici sous forme d'évaluation au fil du mandat de ce que fait la Métropole sur les territoires. Plus spécifiquement, la séquence du jour présente deux enjeux principaux : examiner les objectifs de la politique publique, les ambitions métropolitaines et le lien avec les besoins exprimés sur le territoire pour juger d'efficacité de la coordination de la démarche.

Les vice-présidents compétents sur la question des espaces publics, Michel Lucas et sur les mobilités, Bertrand Affilé, présenteront à tour de rôle les expressions qui ont émergé durant la première phase. Les participants sont appelés à réagir à la réception des comptes rendus et du support de présentation afin de pouvoir amender les documents. Jean-Claude Lemasson rappelle qu'il s'agit là de la première itération sur la thématique de l'espace public et des mobilités.

Michel Lucas – Vice-Président de Nantes Métropole en charge de la voirie et Adjoint à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à l'agriculture pour la ville de Couëron – présente les intentions concernant l'usage des espaces publics.

NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

1. Séquence 1 : Espaces publics, dialogue entre intentions métropolitaine et commune

1.1. Travailler main dans la main avec les concepteurs d'espaces publics

Marie-Cécile Gessant, Maire de Sautron, partage les intentions métropolitaines présentées. En revanche, elle est interpellée par la formulation suivante : « une place moins grande laissée à la créativité des concepteurs ». Le formuler ainsi est un non-sens. Il revient aux commanditaires de mieux poser les bases de leur commande, leurs enjeux et leurs objectifs, pour que les créateurs puissent y répondre avec créativité.

Les propositions formulées

- Mieux poser les bases des commandes faites aux concepteurs.

Jean Sebastien Guitton, Maire d'Orvault, s'exprime également en accord avec la vision métropolitaine et partage ces intentions d'aménagement. La question aujourd'hui est : comment décliner ces grandes orientations sur les espaces publics à aménager ? Sur la « limitation de la créativité des concepteurs », il est en accord avec l'idée qui s'appuie sur des cas d'usage, mais cette idée ne peut pas être formulée telle quelle.

Pour **Fabrice Roussel**, Maire de La Chapelle sur Erdre, l'entretien à terme de ces espaces publics est un vrai enjeu à travailler avec les concepteurs. Des aménagements ont parfois été fait sans réfléchir à leur durabilité. Ils se sont donc avérés coûteux en entretien ou en rénovation.

Les propositions formulées

- Réfléchir à l'entretien et à la gestion des espaces publics lors de leur conception

Dominique Vignaux, adjointe au Maire d'Orvault, préfère parler d'équipe-projet : concepteurs, élus et services techniques doivent avancer ensemble dans leurs réflexions. La prise en compte de l'environnement et des principes qui ont été exposés par la Métropole est un travail commun. Les concepteurs sont bien une composante à part entière des équipes-projet.

Les propositions formulées

- Travailler en équipe-projet avec les concepteur d'espaces publics

Jean-Claude Lemasson, Vice-Président en charge des contrats de co-développement, répond qu'en effet l'enjeu de la créativité dans les aménagements d'espaces publics est à penser en parallèle avec les usages de ces espaces et aussi leur gestion.

La vision métropolitaine des espaces publics

- Appréhender l'aménagement d'espaces publics par les usages et les besoins de gestion

Michel Lucas, Vice-Président de Nantes Métropole à la voirie, rappelle que l'inflexion proposée ne vise pas à limiter intellectuellement les concepteurs, mais vise à pousser à préciser davantage les intentions d'aménagement. Les cahiers des charges doivent

La vision métropolitaine des espaces publics

- Cadrer les commandes faites aux concepteurs par des cahiers des charges précis

NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

être plus précis. Par ailleurs, les intentions d'aménagement ne sont pas figées et doivent évoluer avec le temps. La créativité et les idées des concepteurs peuvent ainsi avoir une réelle plus-value.

1.2. Partager avec les habitants l'enjeu de lutte contre l'imperméabilisation des sols

Katell Andromaque, adjointe au Maire de la Chapelle sur Erdre, émet un point de vigilance sur la question de la désimperméabilisation et de la gestion des eaux pluviales. Lorsque des aménagements sont faits en ce sens, cela soulève des questionnements des habitants, voire souvent des oppositions. Il convient d'informer les habitants sur les règles et sur les enjeux derrière.

Les propositions formulées

- Informer les habitants sur les règles et enjeux autour de l'imperméabilisation des sols

Jean-Sébastien Guittou, Maire d'Orvault, estime qu'il est important d'être à l'écoute des habitants et de comprendre comment ils se projettent afin de mieux pouvoir répondre à leurs inquiétudes ou incompréhensions. Aujourd'hui, lorsqu'une zone est désimperméabilisée, les habitants le perçoivent comme un désinvestissement du quartier de la part de la mairie. La communication est donc très importante pour expliquer pourquoi ça a été fait.

Bertrand Affilé, Vice-Président aux stratégies de mobilité et des déplacements, relate une expérience d'aménagement récente où un particulier a fait couler du bitume et du béton sur sa parcelle sans connaître les règles et les enjeux environnementaux. Il convient ainsi d'expliquer aux habitants que les principes d'aménagement de la Métropole sur l'espace public valent aussi pour l'espace privé.

Les propositions formulées

- Expliquer aux habitants les principes d'aménagement de la Métropole et des communes
- Faire valoir ces principes autant pour l'espace public que pour l'espace privé

1.3. Communiquer et dialoguer avec les citoyens autour des principes d'aménagement des espaces publics

Pour **Katell Andromaque**, adjointe au Maire de la Chapelle sur Erdre, la végétalisation libre favorisant la biodiversité et demandant moins d'entretien est aujourd'hui un principe d'aménagement intégré par les collectivités. Cependant, elle se pose la question de comment réhabiliter cette intention d'aménagement auprès des habitants et la rendre plus acceptable visuellement.

Les propositions formulées

- Réhabiliter la végétation libre auprès des habitants
- Travailler les processus de participation habitante pour les petits projets de proximité autant que pour les grands

Par ailleurs, les processus de concertation et d'information du public sont facilités pour les grands projets d'aménagement. Mais une vigilance est à pointer sur les plus petits aménagements de proximité pour lesquels les moyens de dialogue avec le public sont plus limités.

NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

Marie-Cécile Gessant, Maire de Sautron, s'exprime en accord avec ces enjeux autour de l'information et de la communication. Il revient aux collectivités de ne pas imposer, mais d'être subtile et diplomate pour que les habitants adoptent les principes et convictions d'aménagement des pouvoirs publics.

Guillaume Gérineau, adjoint au Maire d'Orvault, rappelle qu'au-delà de construire avec les habitants, il faut aussi accompagner les habitants dans l'utilisation de ces espaces publics et accompagner les potentiels nouveaux usages.

Pour **Michel Lucas**, Vice-Président de Nantes Métropole à la voirie, travailler pour un espace public partagé est aujourd'hui un véritable défi. Désimperméabiliser, végétaliser ou travailler l'accessibilité, sont des principes qui peuvent être considérés comme des contraintes sur lesquels il faut donc faire de la pédagogie pour faire comprendre aux habitants les enjeux. La médiation est utile pour l'acceptation, mais aussi pour l'équilibre : plus on partage avec les habitants, moins il y a de problèmes d'usages et de fonctionnements. Il convient également de prendre en compte que ce sont les habitants qui ont l'expérience du quotidien.

Les propositions formulées

- Travailler le discours pour que les habitants adoptent ces principes et convictions

Les propositions formulées

- Accompagner les habitants dans l'utilisation des espaces publics et dans les potentiels nouveaux usages

La vision métropolitaine des espaces publics

- Travailler pour un espace public partagé
- Faire de la pédagogie auprès des habitants sur les principes d'aménagement

1.4. Partager les bonnes pratiques et utiliser un référentiel commun

Pour **Jean-Sébastien Guitton**, Maire d'Orvault, montrer des références aux habitants leur permet de se projeter et de mieux comprendre les attendus. Avoir un référentiel commun est donc une solution indispensable pour se créer une culture commune et une argumentation bien construite.

Jean-Claude Lemasson, Vice-Président en charge des contrats de co-développement, rappelle qu'il existe des guides d'intervention sur l'aménagement et la gestion des espaces publics qui permettent de capitaliser pour une acculturation commune des élus de tout le territoire métropolitain. Le pacte de citoyenneté métropolitaine est aussi un document métropolitain qui permet de rassembler des éléments sur les différents types de participation citoyenne : information, consultation, concertation et co-construction.

Les propositions formulées

- Se doter de références solides et compréhensibles pour les habitants
- Créer une culture commune de l'aménagement des espaces publics

La vision métropolitaine des espaces publics

- Utiliser les outils produits par la Métropole : les guides d'intervention sur l'aménagement et la gestion des espaces publics, et la future plateforme commune



LA CHAPELLE
SUR ERDRE



NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

Dans le cadre du pacte de gouvernance entre les communes et Nantes Métropole, une plateforme rassemblant tous les documents, guides et chartes produits depuis 2001 sera bientôt mise en ligne et mise à disposition des élus.

Katell Andromaque, adjointe au Maire de la Chapelle sur Erdre, appelle à rester vigilant à ce que ce guide d'aménagement des espaces publics reste un guide et ne devienne pas un dogme. Chaque projet d'aménagement est un cas particulier auquel imposer de nouvelles règles n'est pas pertinent. Par ailleurs, ce guide ne doit pas rester figé, mais évoluer. Il pourrait être enrichi par l'imagination des concepteurs.

Les propositions formulées

- Faire évoluer les principes d'aménagement avec le temps et les enrichir par l'expérience des concepteurs

Jean-Claude Lemasson, Vice-Président en charge des contrats de co-développement, approuve en rappelant que le rôle du guide est d'avoir une vision globale de l'aménagement des espaces publics.

Dominique Vignaux, adjointe au Maire d'Orvault, propose également de s'appuyer sur les expériences passées, échecs ou réussites, d'où l'intérêt de capitaliser.

Les propositions formulées

- Se reposer sur les expériences passées, échec ou réussite

Michel Lucas, Vice-Président de Nantes Métropole à la voirie, rappelle que ces guides sont des aides à la décision et permettent d'avoir des références. Les intentions sont constamment en évolution donc le document est à adapter et à actualiser. La part du réglementaire dans l'aménagement est également très importante et incontestable.

La vision métropolitaine des espaces publics

- Utiliser ces outils comme des aides à la décision
- Des principes d'aménagement évolutifs

Par ailleurs, se pose aussi la question de comment concilier espace très restreint et volonté de faire plus, comme on peut le voir pour certains aménagements. Ces guides peuvent nous orienter, mais doivent aussi évoluer au fil du partage des expériences des élus, pour construire nos intentions, comprendre les enjeux et avoir des références.

NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

2. Séquence 1 : Mobilités, dialogue entre intentions métropolitaine et commune

2.1. Travailler les P+R et la coopération pour maîtriser les flux traversants

Marie Cécile Gessant, Maire de Sautron, exprime un réel besoin de travailler avec les territoires voisins sur la problématique des flux traversants. Du lundi au vendredi, un flot de véhicules très important circule du Nord-Ouest du territoire pour rentrer ou sortir de l'agglomération, ce qui est difficile à vivre dans les petites communes. Les P+R actuels sont trop à l'intérieur de la ville pour réussir à diminuer les flux traversants.

Les propositions formulées

- Installer des P+R plus en amont des communes du pôle

Jean-Sébastien Guitton, Maire d'Orvault, précise que la coopération entre les territoires est un indispensable en matière de mobilité, que ce soit pour le vélo, le train, le covoiturage, etc. Sur les transports en commun, élargir la vision hors de l'agglomération est essentiel pour répondre aux enjeux. En matière de P+R, les situer plus en extérieur profiterait aux communes du pôle pour capter les flux plus en amont.

Les propositions formulées

- Coopérer davantage entre les territoires
- Situer des P+R plus en externe de l'agglomération

Pour **Bertrand Affilé**, Vice-Président aux stratégies de mobilité et des déplacements, la difficulté réside dans le fait qu'il est impossible d'aller chercher ces véhicules trop loin, au Nord-Ouest d'Orvault par exemple, car le raccordement aux transports en commun y est trop faible. Ce qui est appliqué par ailleurs sur la Métropole, c'est la construction de P+R au sol près des portes ou sorties de périphériques ayant une desserte en transport en commun. Dans un second temps, s'il se remplit, une partie en hauteur est construite pour accueillir plus de véhicules.

La vision métropolitaine des mobilités

- Installer des P+R dans les espaces bien desservis par les transports en commun
- Rendre plus visible les P+R déjà existants pour qu'ils soient utilisés au maximum de leur capacité
- Utiliser les espaces en mutation de la route de Vannes pour créer des P+R

Agrandir les P+R est pertinent, mais il faut aussi les rendre plus visibles pour réussir à y orienter plus de voitures.

Enfin, la route de Vannes est en pleine mutation avec notamment les concessionnaires automobiles qui réfléchissent à changer leur modèle économique : les surfaces de parking en gardiennage pourraient être récupérées et le foncier pourrait évoluer.

Marie-Cécile Gessant, Maire de Sautron, répond qu'il existe d'autres endroits peut-être moins au Nord qu'il pourrait être intéressant à étudier, comme le Croisy.

Les propositions formulées

- Réfléchir à l'aménagement d'un P+R au Croisy



LA CHAPELLE
SUR ERDRE



NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

2.2. Soutenir le développement de l'offre de covoiturage

Jean-Sébastien Guitton, Maire d'Orvault, réfléchit avec son équipe municipale à comment mieux se saisir des offres existantes. Les potentiels de développement se trouvent dans la capacité de la commune à communiquer ou à faire se rencontrer des covoitureurs.

Les propositions formulées

- Faire des actions de communication pour encourager à la pratique du covoiturage

Dominique Vignaux, adjointe au Maire d'Orvault, complète en insistant sur le fait que le covoiturage répond à des besoins très particuliers des habitants qu'il convient d'identifier et d'analyser pour y répondre : vers son lieu de travail, un commerce, une offre de soin... Elle conclut en rappelant le souhait des élus d'Orvault de développer une communauté de co-voitureurs pour mieux identifier les besoins.

Les propositions formulées

- Développer une communauté de co-voitureurs pour mieux identifier les besoins

Katell Andromaque, adjointe au Maire de la Chapelle sur Erdre, soutient ces propos en affirmant que le covoiturage est une vraie alternative au déficit de desserte de transport en commun.

Pour **Marie-Cécile Gessant**, Maire de Sautron, l'enjeu est aussi d'élargir le public de ces services de covoiturage, au-delà des individus vivant dans des zones non desservies par les transports en commun.

Les propositions formulées

- Elargir le public

Bertrand Affilé, Vice-Président aux stratégies de mobilité et des déplacements, rappelle qu'il existe des services de covoiturage, parfois peu connus, que la métropole soutien :

- Covoit'Tan : qui permet de pouvoir covoiturer en temps réel pour le prix d'un billet de transport en commun
- Ouestgo qui met en relation des personnes faisant les mêmes trajets
- *Des opérateurs privés de covoiturage sont également soutenus par la région.*

Ces services de covoiturage lancés en 2018 et en 2019 fonctionnaient bien, mais ont connu un temps d'arrêt à cause de réticences à faire du covoiturage en ces temps de crise sanitaire. La mise en service de la voie de covoiturage sur la route de la prairie de Mauves d'ici la fin de l'année sera l'occasion de relancer le covoiturage avec une campagne de communication forte coordonnée entre les communes et la métropole.

La vision métropolitaine des mobilités

- Communiquer autour des offres existantes Covoit-Tan et Ouestgo
- Utiliser la mise en service la voie de covoiturage sur la route de Mauves pour inciter à ce mode

NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

2.3. Penser l'offre de mobilité au regard du développement des activités de logistique

Jean-Sébastien Guittou, Maire d'Orvault, se pose la question de comment traiter le sujet de la logistique au vu du positionnement et du rôle des communes du pôle en entrée d'agglomération. C'est un vrai sujet très actuel. La Route de Vannes est un levier en particulier qu'il faudra travailler.

Les propositions formulées

- Travailler l'aménagement de la route de Vannes pour les mobilités liées aux activités de logistique

2.4. Renforcer la desserte du tram-train

Pour **Fabrice Roussel**, Maire de La Chapelle sur Erdre, ce ne sont pas forcément les P+R qui sont saturés mais le tram-train. Depuis l'ouverture de la ligne, il n'y a eu aucun renfort. Une discussion doit s'engager avec la région sur 2 enjeux : les heures de pointe et la desserte le soir.

Les propositions formulées

- Renforcer la desserte du tram-train en heure de pointe et le soir

Bertrand Affilé, Vice-Président aux stratégies de mobilité et des déplacements, est en accord : le sujet du tram-train, victime de son succès, doit être amené auprès de la Région.

La vision métropolitaine des mobilités

- Engager un dialogue avec la région sur le tram-train

2.5. Renforcer le maillage et la desserte de transport en commun et envisager des approches innovantes

Marie Cécile Gessant, Maire de Sautron, souhaite un maintien de l'expérimentation jusqu'à 22h le soir sur sa commune. Par ailleurs, depuis Sautron, il n'y a pas de ligne directe pour arriver en centre-ville : l'idéal serait de pouvoir arriver à Beauséjour pour que les habitants puissent y prendre le tram et directement arriver dans le centre.

Les propositions formulées

- Maintenir l'expérimentation sur Sautron jusqu'à 22h le soir
- Mettre en place une ligne de transport en commun allant directement à Beauséjour

Dominique Vignaux, adjointe au Maire d'Orvault, souligne qu'une attention particulière devrait être portée sur les quartiers d'habitat social, notamment le secteur de Vallon des Garettes qui est peu desservi à ce jour. Or, assurer une bonne desserte, c'est aussi faciliter l'accès à l'emploi et aux services, enjeux majeurs dans ces quartiers.

Les propositions formulées

- Porter une attention particulière au quartier d'habitat social en matière de mobilité. Au-delà des quartiers prioritaires, vigilance aussi à avoir vis à vis des secteurs comme les Vallons des Garettes



NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

Fabrice Roussel, Maire de La Chapelle sur Erdre, précise que sur sa commune l'arrivée du tramway à la Babinière nécessite de réorganiser le réseau de transports en commun. Ce travail doit être anticipé pour prendre le temps de mener un dialogue citoyen afin d'accompagner les futurs changements.

Les propositions formulées

- Anticiper l'arrivée du tramway à la Babinière

Katell Andromaque, adjointe au Maire de la Chapelle sur Erdre, propose de mener une réelle analyse pour comprendre ce qu'attendent les habitants de l'offre de transport en commun. Même si aujourd'hui, il est peut-être impossible de desservir toutes les zones, il convient de poser la vision, de se projeter et d'anticiper pour réussir à capter les flux. Se dire que les moyens sont insuffisants n'est pas une réponse adéquate.

Les propositions formulées

- Mieux comprendre les freins à l'usage des TC

Bertrand Affilé, Vice-Président aux stratégies de mobilité et des déplacements, s'exprime en accord avec les enjeux autour des quartiers d'habitat social. Toutefois, il précise qu'il ne sera pas non plus possible de multiplier les lignes ; la meilleure solution est de travailler davantage le maillage des lignes existantes et les croisements pour offrir davantage de destinations possibles aux habitants de ces quartiers. Sur La Chapelle sur Erdre, anticiper la réorganisation du réseau liée à l'arrivée du tramway sera essentiel.

La vision métropolitaine des mobilités

- Travailler la desserte avec les lignes actuelles avant de créer de nouvelles lignes
- Anticiper la réorganisation du maillage de transports en commun liée à l'arrivée du tramway, sur La Chapelle mais aussi à une échelle plus large

Dans un second temps, ce changement concernera plus largement le nord de l'agglomération, donc également Orvault par exemple. La fin des travaux est prévue pour 2024 et la mise en service opérationnel pour 2025. Ce travail sera à faire en bilatéral avec les communes concernées, mais aussi à une échelle plus large.

Pour pouvoir accélérer la cadence et offrir plus de possibilités à ses concitoyens., **Marie-Cécile Gessant**, Maire de Sautron, s'interroge sur la possibilité de créer une ligne de chronobus ou bus express sur l'axe principal de Sautron qui ne fonctionnerait qu'à certaines heures et en seulement trois points d'arrêts pour relier rapidement Beauséjour.

Les propositions formulées

- Réfléchir à l'éventualité de créer une ligne directe Sautron - Beauséjour

Bertrand Affilé, Vice-Président aux stratégies de mobilité et des déplacements, explique que la principale difficulté réside dans le fait que l'espace est très limité sur Beauséjour avec du bâti des deux côtés, une voie de circulation de chaque côté, les voies de tram, un espace déjà restreint pour les cyclistes et piétons, etc. Il serait potentiellement possible de faire rouler les bus sur la voie de tram comme ça peut se faire ailleurs en France. Cette proposition intéressante et innovante serait à étudier.

La vision métropolitaine des mobilités

- Être innovant pour trouver des solutions : faire rouler les bus sur la voie de tram à Beauséjour pour pallier à l'espace contraint

NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

Nicolas Martin, Vice-Président aux mobilités douces, stipule que le repérage des innovations est un travail en cours sur le territoire et qu'il est essentiel. Le déploiement d'innovations viendra dans un second temps.

La vision métropolitaine des mobilités

- Repérer les innovations pour les déployer sur le territoire

2.6. Prioriser les aménagements cyclables du SDIC

Jean-Sébastien Guitton, Maire d'Orvault, mentionne le SDIC et la hiérarchisation des voies qui a été déterminée. Il s'inquiète de l'équilibre entre financement et choix de priorisation des aménagements. Dans la répartition des financements, les éléments structurants seront financés par la centrale, mais pas les voies secondaires. Il alerte sur un potentiel déséquilibre qui se créerait dans les agendas avec des voies structurantes qui seraient aménagées moins vite.

Les propositions formulées

- Veiller à une mise en œuvre cohérente du SDIC et à sa cohérence

Katell Andromaque, adjointe au Maire de la Chapelle sur Erdre, souligne que la plupart des axes rouges et noirs du SDIC sont globalement traités sur sa commune. Elle rappelle également que le petit aménagement est aussi nécessaire que les grandes

Les propositions formulées

- Penser aux petits aménagements cyclables de proximité autant qu'aux grands aménagements structurants

Marie-Cécile Gessant, Maire de Sautron, précise que certains axes cyclables existent, mais qu'ils doivent être requalifiés, car ils ne sont pas à niveau aujourd'hui.

Les propositions formulées

- Requalifier les axes cyclables vieillissants

Sur les aménagements cyclables et le SDIC, **Nicolas Martin**, Vice-Président aux mobilités douces, rappelle que les délais des travaux d'aménagement ne reposent pas sur une question de financement (le budget existe), mais sur les études et la faisabilité. Certaines voies sont, en effet, plus compliquées à aménager que d'autres, avec parfois des concertations nécessaires et des solutions techniques à trouver. Le SDIC sera mis en œuvre de manière intelligente afin de garder une cohérence d'ensemble et de ne pas créer des discontinuités.

La vision métropolitaine des mobilités

- Mettre en œuvre le SDIC de manière intelligente

2.7. Renforcer la politique d'incitation à l'utilisation du vélo

Jean-Sébastien Guitton, Maire d'Orvault, souhaiterait retravailler l'offre pour le vélo à assistance électrique. Il estime qu'une meilleure offre peut être proposée pour inciter davantage les citoyens à investir.

Les propositions formulées

- Proposer une offre pour les VAE plus courte mais sans condition de ressource

NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

Il interroge également sur l'existence, ou non, d'une stratégie déjà travaillée de stations d'entretien. Il propose de travailler ce sujet en coopération entre la Métropole et les communes.

Nicolas Martin, Vice-Président aux mobilités douces, propose d'étudier une évolution de l'offre pour le VAE.

La vision métropolitaine des mobilités

- Inciter à l'achat de VAE

2.8. Concilier la voiture indispensable pour certains et les modes alternatifs

Marie Cécile Gessant, Maire de Sautron, souligne qu'une spécificité de Sautron est d'être une ville particulièrement enclavée. Il est aujourd'hui difficile de sortir de Sautron en voiture et l'offre de transport en commun est très limitée, même inexistante avec les communes voisines. Tant que les transports en commun ne seront pas plus performants en deuxième couronne, il sera difficile d'inciter les habitants à emprunter cette voie. Pour certains, prendre la voiture est une nécessité à laquelle il est quasiment impossible de déroger. De même, il convient de ne pas opposer vélo et voiture. Enfin, la sanction systématique n'est pas une solution : la pédagogie est le maître-mot.

Les propositions formulées

- Désenclaver Sautron en voiture et en transport en commun
- Ne pas stigmatiser les utilisateurs de la voiture
- Préférer la pédagogie à la sanction

Fabrice Roussel, Maire de La Chapelle sur Erdre, exprime son inquiétude quant à la fermeture du périphérique pour des travaux sur la porte de Gesvres prévus au 2nd semestre 2021. Il faudra être réactif pour ajuster progressivement les mesures compensatoires mises en place.

Les propositions formulées

- Être réactif face aux potentielles perturbations liées aux travaux de la porte de Gesvres

Pour **Katell Andromaque**, adjointe au Maire de la Chapelle sur Erdre, les perceptions des mobilités sont très différentes entre les usagers des transports en commun, les usagers des vélos et les usagers des voitures. Il convient ainsi de travailler la communication et le message à faire passer pour ne pas stigmatiser les utilisateurs de voitures. L'enjeu est bien de passer sur un autre mode pour « ceux qui le peuvent ». Or, pour certains, il est impossible de changer : les personnes handicapées, ceux qui travaillent loin, ceux qui commencent à 5h du matin, etc.

Les propositions formulées

- Ne pas stigmatiser les utilisateurs de la voiture

Nicolas Martin, Vice-Président aux mobilités douces, précise que son propos ne vise pas à opposer voiture et vélo. Le but est de faire co-exister les usages. Toutefois, l'objectif du PDU voté par tous est bien d'augmenter la part du vélo en intra et en extra périphérique. Si le PDU a été voté tel quel, c'est qu'il a été estimé qu'une part correspondante de la population est en capacité de passer au vélo ou au transport en commun. Ce déplacement de paradigme profitera à tous en matière de nuisance, pollution, etc.

La vision métropolitaine des mobilités

- Respecter les objectifs du PDU
- Travailler le panel de la pédagogie à la sanction

NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

Sur la sécurité, la sanction n'est en effet pas la règle : il faut travailler l'ensemble du panel de possibilités, de la pédagogie jusqu'à la sanction.

2.9. Penser la ville à 30 km/h en accord avec les habitants

Marie Cécile Gessant, Maire de Sautron, partage les enjeux de la métropole autour de la ville apaisée. Il existe de nombreux secteurs à 30km/h. Toutefois, des efforts importants sont encore à fournir à ce sujet, en particulier sur la commune de Sautron.

Les propositions formulées

- Affirmer davantage le concept de la ville apaisée à Sautron

Dominique Vignaux, adjointe au Maire d'Orvault, rappelle qu'un débat a eu lieu avec le pôle autour de la mise en œuvre du 30 km/h avec deux possibilités :

- Mettre à 30km/h, puis déployer les moyens de bonne mise en œuvre et d'acceptation,
- Déployer les moyens de bonne mise en œuvre et d'acceptation, puis mettre à 30km/h.

Aujourd'hui, la position n°2 est privilégiée, mais n'est pas nécessairement bien comprise par la population.

Les propositions formulées

- Travailler l'acceptabilité de la ville apaisée auprès des habitants usagers de la voiture

2.10. Communiquer sur les offres de mobilités

Marie-Cécile Gessant, Maire de Sautron, souhaiterait que la communication soit améliorée autour de la gratuité des transports en commun le week-end et la non-augmentation des prix pour que les métropolitains aient connaissance du coût que cela représente.

Les propositions formulées

- Communiquer davantage auprès des métropolitains le coût pour la collectivité de la gratuité des transports en commun

En parlant de communication, **Nathalie Leblanc**, conseillère municipale de La Chapelle sur Erdre, rappelle qu'une semaine européenne des mobilités aura lieu en septembre. Cette semaine pourrait être une opportunité de renforcer de nouveaux comportements en communiquant plus largement, de manière conjointe entre la Métropole et les communes, sur les modes pas assez connus ou valorisés.

Les propositions formulées

- Communiquer conjointement entre métropole et communes sur les solutions de mobilité existantes

Jean-Sébastien Guitton, Maire d'Orvault, souligne que son équipe municipale a pour ambition de créer un évènement autour du vélo au quotidien. Cette évènement aura lieu sur la commune, mais peut aussi concerner le pôle et la Métropole.

Les propositions formulées

- Communiquer conjointement entre métropole et communes sur les solutions de mobilité existantes



LA CHAPELLE
SUR ERDRE



NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

Nicolas Martin, Vice-Président aux mobilités douces, souhaite que tous ces événements soient partagés afin que la Métropole puisse participer à la programmation.

La vision métropolitaine des mobilités

- Communiquer conjointement entre métropole et communes sur les solutions de mobilité existantes



LA CHAPELLE
SUR ERDRE



NANTES METROPOLE

Appui à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des "contrats territoriaux"

Commission locale Erdre et Cens n°3

du 8 juillet 2021

Annexe – liste des participants

SOCIETES	REPRESENTANTS
VP Nantes Métropole	Jean-Claude LEMASSON
VP Nantes Métropole	Bertrand AFFILE
VP Nantes Métropole	Michel LUCAS
VP Nantes Métropole	Nicolas MARTIN
Mairie d'Orvault	Jean-Sébastien GUITTON
Mairie d'Orvault	Guillaume GUERINEAU
Mairie d'Orvault	Dominique VIGNAUX
Mairie d'Orvault	Philippe TIGREAT
Mairie de La Chapelle sur Erdre	Fabrice ROUSSEL
Mairie de La Chapelle sur Erdre	Katell ANDROMAQUE
Mairie de La Chapelle sur Erdre	Nathalie LEBLANC
Mairie de La Chapelle sur Erdre	Maela COLLIUO
Mairie de Sautron	Marie-Cécile GESSANT
Mairie de Sautron	Jean-pierre LOIZEAU
Mairie de Sautron	Jean Hubert FAMANT
Mairie de Sautron	Emmanuelle PESCI
Mairie de Sautron	Benoit CZAPSKI
Quartier Nantes Nord	Guillaume MOYON
Nantes Métropole	Alice BARRAJA
Nantes Métropole	Bénédicte LEVIONNAIS
Nantes Métropole	Guillaume GOUSSET
Nantes Métropole	Baptiste LE COZ
Nantes Métropole	Philippe GALLOT
Nantes Métropole	Claire PARDA
Nantes Métropole	Cécile PICHERIT
Nantes Métropole	Manuel LEGEI
Nantes Métropole	Isabelle RICORDEAU
Nantes Métropole	Camille FRESNEAU
Algoé	Yvan PAULET